

LYCEE PROFESSIONNEL

Francis Jammes

La Provisure

Madame JUAN CANTALOUBE

Dossier suivi par

Christelle CAZENAVE

DDFPT

Téléphone

05.59.69.01.85

Télécopie

05.59.69.85.78

Mél

Ce.0640053k@ac-bordeaux.fr

1595 Avenue François Mitterrand

B.P. 60127

64301 ORTHEZ Cedex

Le 11/06/2025

La Provisure des lycées des Métiers d'Orthez

A Mesdames, Messieurs les responsables  
d'élève en 2ASSP,

### Objet : Dossier d'inscription

Madame, Monsieur,

Votre enfant a été admis en **classe de Seconde Baccalauréat Professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne** pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Afin de préparer au mieux la rentrée, voici quelques consignes concernant :

#### **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**

- **Les stages sont obligatoires** pour valider le baccalauréat professionnel ASSP. Au total, **20 semaines de PFMP** doivent être effectuées au cours des trois années de formation.

- Il est impératif de **rechercher activement un lieu de stage**, en vous appuyant sur les recommandations figurant dans le tableau joint. Ces structures étant très sollicitées, nous vous invitons à effectuer cette démarche dès à présent.

- Les **conventions de stage**, sont téléchargeables via l'onglet **PFMP**. Elles doivent être **complétées soigneusement** et remises à l'établissement. Elles seront ensuite **validées par le professeur principal**.

- **Vaccinations obligatoires** : conformément aux articles **L.3111-4, L.3112-1 et L.3112-2 du Code de la santé publique**, les élèves doivent satisfaire aux obligations vaccinales en vigueur pour les professionnels du secteur médico-social. Sont exigés les vaccins suivants : **Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite (DTP), BCG et Hépatite B**. Une **photocopie du carnet de santé** mentionnant ces vaccinations devra être remise à l'infirmière scolaire **dès la rentrée**.

## Exigences liées à la formation

- **Matériel scolaire complet** : votre enfant doit se présenter avec l'ensemble des fournitures et manuels scolaires nécessaires, ainsi que la **tenue professionnelle complète** (pantalon, sabots, tunique, blouse), fournie à la rentrée 2023 dans le cadre du dispositif « aide au premier équipement professionnel ».

-**Hygiène et sécurité en cours de techniques professionnelles** :

- Ongles courts et sans vernis
- Cheveux attachés
- Aucun bijou

Tout manquement à ces règles empêchera l'élève de participer aux cours pratiques, compromettant ainsi sa scolarité, la validation du diplôme, et son insertion future dans le secteur médico-social.

- **Assiduité** : la présence est obligatoire en cours comme en stage. **Toute absence doit être dûment justifiée et fera l'objet d'une récupération.**

- **Engagement scolaire** : un **travail personnel régulier** est attendu. Les devoirs doivent être faits et les cours appris avec sérieux.

- **Savoir-être professionnel** : les métiers du secteur de l'aide à la personne exigent un **comportement irréprochable**, notamment :

- Un vocabulaire correct
- La politesse
- Une tenue vestimentaire adaptée
- Le **respect absolu de l'interdiction du téléphone portable**, en classe comme en stage.

Nous comptons sur votre collaboration pour accompagner votre enfant dans ces démarches essentielles à la réussite de sa formation professionnelle.

Et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus sincères.

La Provisseure,  
Madame JUAN CANTALOUBE



## Les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)

### 2 ASSP

Objectifs généraux :

- Découvrir le milieu professionnel : le fonctionnement des structures, les professionnels, les usagers ;
- Apprendre à s'insérer dans les équipes de travail pluriprofessionnelles et repérer les aptitudes à acquérir dans le secteur professionnel choisi ;
- Acquérir des connaissances propres au milieu professionnel choisi ;
- Mobiliser des savoirs et savoirs faire étudiés en formation et en acquérir de nouveaux en lien avec les objectifs du référentiel en techniques de service à l'utilisateur, technique d'ergonomie et de soins et en techniques d'animation et d'éducation à la santé ;
- Favoriser la construction du projet d'orientation et/ou de la poursuite d'étude.

Dates	PFMP 1 : du 05/01/2026 au 23/01/2026 (3 semaines)	PFMP 2 : du 08/06/2026 au 26/06/2026 (3 semaines)
<b>Lieux possibles</b>	<p><b>Structures d'accueil collectif de la petite enfance</b> (multi-accueil, crèche, halte garderie, MAM)</p> <p><b>Ecoles maternelles</b> avec le temps cantine</p> <p><b>Structures médico-sociales accueillant :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des enfants en situation de handicap : IME, IMPro</li> <li>- Des adultes en situation de handicap : foyer d'hébergement pour personnes handicapées...</li> <li>- Des personnes âgées (EHPAD, foyer logement, MARPA, ULSD : unité de soins de longue durée)</li> </ul> <p><b>Structures ou associations d'aide à domicile :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MAPAD : Maison d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes</li> <li>- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale</li> <li>- AID : Association d'Intervention à Domicile</li> <li>- SAMSAH : Service d'Accueil Médico-Social pour Adultes Handicapés</li> <li>- ADMR : Aide à Domicile en Milieu Rural</li> <li>- Résidences services (type Domytis à Orthez) et résidences seniors et autonomie</li> </ul>	
<b>Remarques</b>	<p>Durée hebdomadaire : 35h/semaine.</p> <p>Vous devez être à jour de vos vaccins obligatoirement.</p> <p>La convention de stage est obligatoire pour partir en stage.</p> <p>Vous ne pouvez pas passer votre BAC si vous n'avez pas fait vos PFMP (stage non trouvé, absence pendant le stage) soit 20 semaines sur 3 ans.</p>	